

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bienvenue en pays basque, bienvenue à Chilo Tipi ! Vous êtes ici comme chez vous ! Et à ce titre, comme vous le feriez chez vous, nous attendons de nos hôtes un comportement respectueux du lieu, du mobilier et des équipements mis à votre disposition, ainsi que du voisinage.

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales de location ainsi que sur le règlement intérieur de Chilo Tipi.

Les consignes suivantes ont pour but de fixer quelques règles de vie afin de faire en sorte que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Article 1 - Durée de location

Chilo Tipi vous est loué pour une période définie lors de la réservation selon les conditions exposées sur votre contrat de location. Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 - Arrivée / Départ

Votre arrivée est prévue entre 16h00 et 18h00. Si vous souhaitez modifier cet horaire merci de nous prévenir suffisamment à l'avance par téléphone ou par mail afin que nous nous organisions.

Arrivée tardive après 20h00 : forfait 20 euros.

Nous n'accueillons pas les voyageurs après 22h00.

Le logement doit être libéré le jour du départ au plus tard à 10h00 (16h00 pour les week-ends).

Attention le temps passé au ménage doit se faire avant l'heure de départ.

Article 3 - Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et faire usage conformément à la destination des lieux. Il entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.

Article 4 - Occupation du logement

Chilo Tipi est idéal pour accueillir des familles ou des groupes de 4 personnes. Il y a toutefois la possibilité de recevoir 2 personnes supplémentaires qui dormiront sur le canapé convertible du salon.

Aussi pour des raisons de sécurité et de confort, il est strictement interdit d'occuper la maison à plus de 6 personnes.

Tout contrevenant à cette règle s'expose à des sanctions financières et une expulsion immédiate.

Article 5 - Les déchets

Biarritz est une commune qui a mis en place le tri sélectif : le verre, le carton, les conserves, les journaux doivent être déposés dans des containers prévus à cet effet. Les lieux de dépôts sont indiqués dans le livret d'accueil qui vous a été transmis.

Article 6 - Les animaux

Les animaux ne sont pas autorisés à Chilo Tipi à l'exception des chiens pour aveugles enregistrés.

Dans ce cas, merci de veiller à l'hygiène de l'animal et à passer régulièrement l'aspirateur pendant le temps du séjour afin d'éliminer les poils de l'animal qui seront peut-être allergisants pour les prochains locataires.

Par ailleurs la présence de l'animal ne devra pas créer de nuisance au voisinage (abolement intempestif).

Concernant les déjections canines, comme partout ailleurs, elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs... Des sachets sont disponibles à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue de Frias, à coté du conteneur à ordures.

Si malgré cette interdiction, nous constatons la présence d'un animal dans le logement, des sanctions financières peuvent être appliquées ainsi qu'une expulsion immédiate.

Article 7 - Les meubles

Il est formellement interdit de déplacer ou de sortir les meubles de la maison (canapé, table, lit, matelas...), même sur la terrasse.

Tout contrevenant à cette règle s'expose à des sanctions financières et une expulsion immédiate.

Vous pouvez toutefois déplacer les chaises selon vos besoins et vos envies, dans la limite du raisonnable bien entendu.

Article 8 - Les plantes

Toutes les plantes à l'intérieur de la maison sont artificielles. Il n'est donc pas nécessaire de les arroser. De même que nous nous occupons de l'entretien des plantes de la terrasse.

Article 9 - Tabac

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de la maison, même en aérant les pièces. Tout contrevenant à cette règle s'expose à des sanctions financières et une expulsion immédiate.

Si vous désirez fumer à l'extérieur, un cendrier est à votre disposition dans l'un des tiroirs de la cuisine.

Merci de ne pas écraser vos mégots sur la pelouse synthétique, sur la terrasse ainsi que sur le muret et les murs blancs.

Ne jetez pas non plus vos mégots dans l'impasse.

Article 10 - La terrasse

Nous espérons que vous pourrez pleinement profiter de la terrasse.

Pour cela, nous mettons à votre disposition du mobilier de jardin : 3 table carrées, 6 chaises et 2 chaises longues. Celui-ci est entreposé dans le garage et nous comptons sur vous pour l'y remettre à la fin de votre séjour. Les chaises longues sont prévues pour la terrasse, nous vous remercions de ne pas les emmener à la plage, elles ne sont pas prévues à cet usage.

En cas de pluie

Si la météo est mauvaise, nous vous serions reconnaissants de protéger les équipements extérieurs (mobilier + barbecue) en les mettant à l'abri dans le garage.

Article 11 - Barbecue

Un barbecue à charbon de bois est à votre disposition.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit d'utiliser le barbecue sur la pelouse synthétique.

Par ailleurs merci de ne pas installer le barbecue contre l'un des murs blancs afin d'éviter les taches de suie et de graisse. Idéalement, nous vous conseillons de placer le barbecue contre la claustra, devant la porte. Celle-ci étant fermée à clé, vous n'aurez pas à l'utiliser.

À la fin de votre séjour, merci de vider la cuve et de nettoyer la grille afin de laisser le barbecue dans le même état que lorsque vous l'avez trouvé.

Article 12 - Garage et stationnement

Un garage est à votre disposition pour votre véhicule (longueur max 4,90 m).

Merci de ne pas stationner dans l'impasse. Celle-ci est privée et nous la partageons avec le voisin qui a son garage au bout de l'allée.

Article 12 - Accès au garage

Le propriétaire ou son mandataire doit pouvoir accéder au garage à tout moment afin d'assurer la gestion du matériel et des fournitures entreposés dans les placards. Ceux-ci sont fermés à clé et il est formellement interdit d'en forcer les serrures.

Article 13 - Documentation touristique

Nous avons mis à votre disposition une documentation touristique très fournie : livres, guides, magazines, dépliants et tracs sur Biarritz et le Pays Basque. N'hésitez pas à la consulter à votre guise. Nous vous demandons néanmoins d'en prendre soin et de ne pas l'emporter car elle servira également aux prochains locataires.

Article 14 - Ménage

Le ménage n'est pas inclus dans le prix de votre séjour, par conséquent, en fin de séjour, les lieux doivent être rendus dans l'état équivalent à celui de l'arrivée. L'état de propreté du logement à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Si le nettoyage des locaux ou du matériel n'est pas fait ou de façon insatisfaisante, le ménage nécessaire à la remise en état sera systématiquement facturé et retenu sur le dépôt de garantie.

Vous devez trouver la maison propre et bien rangée à votre arrivée. Si ce n'est pas le cas, vous devez le signaler immédiatement à la personne qui s'occupe de l'arrivée, de sorte qu'elle puisse arranger les choses. D'autre part, le locataire doit en informer le propriétaire dans les 24 heures.

Article 14 - Eau, électricité et chauffage

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la nuitée. Pour que cela reste ainsi, nous vous demandons d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce. Veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement, et pour économiser le chauffage, ne laissez pas les portes et fenêtres ouvertes trop longtemps !

Article 15 - Panne ou dysfonctionnement

En cas de panne, veuillez nous contacter. Nous déciderons ensemble de la marche à suivre et ferons au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

Article 16 - La signature du contrat

La signature du contrat de location valide la prise de connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de location. Aucune négociation tarifaire ne sera possible après signature. Le non respect des consignes de sécurité, des engagements contractuels, du règlement intérieur serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.